



Kruger

Division Forêts et Produits forestiers / Forests and Wood Products Division

Scierie Manic

171

DA15

Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

MRC Manicouagan

6211-05-009

Ragueneau, le 31 octobre 2002

Madame Claudette Journault
Présidente
Commission d'enquête du BAPE
Projet d'accès à l'île René-Levasseur par Kruger – Scierie Manic

**Objet : Diffusion publique des comptes-rendus des rencontres de la Table de concertation
Complément d'information**

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-bas la réponse de la société Kruger à la demande de la commission concernant la diffusion publique de l'ensemble des comptes-rendus des rencontres de la Table de concertation de l'aire commune 093-20.

Noter que la demande de la commission a été présentée aux membres de la Table lors de la dernière rencontre, soit le vendredi 25 octobre 2002. Les membres de la Table ont préféré choisir une autre méthode pour rendre disponible les informations discutées à la Table. Vous trouverez ci-joint une copie de la résolution adoptée à l'unanimité par les membres de la Table de concertation de l'aire commune 093-20.

En espérant avoir répondu avec satisfaction à votre demande, nous vous prions d'accepter, madame la Présidente, nos plus sincères salutations.

Christine Dionne

Christine Dionne
Coordonnatrice des communications
Kruger, Scierie Manic

Pj. : Résolution de la Table de concertation
cc. : Membre de la Table de concertation de l'aire commune 093-20

3100, chemin d'Auteuil, case postale 400, Ragueneau (Québec) G0H 1S0
Téléphone : (418) 567-4114 • Télécopieur : (418) 567-9559

Bureau des ventes / Sales Office - 3285, chemin Bedford, Montréal (Québec) Canada H3S 1G5
Téléphone : (514) 343-3232 • Télécopieur : (514) 343-3210

Baie-Comeau, le 6 novembre 2002

Madame Claudette Journaux
Présidente de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bur. 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Résolution de la Table de concertation de l'aire commune 093-20
Diffusion publique des comptes-rendus

Madame la Présidente,

La Table de concertation de l'aire commune 093-20, désire vous faire part de la résolution adoptée à l'unanimité lors de la rencontre du 25 octobre 2002, se lisant comme suit :

« La Table de concertation de l'aire commune 093-20 participe depuis deux ans à l'élaboration d'un plan général d'aménagement forestier durable, touchant l'ensemble de l'aire commune 093-20. Son objectif est de certifier « durables » les pratiques d'aménagement forestier de Kruger inc., selon la norme CSA/AFD Z-809 (2002), pour décembre 2003, par l'établissement d'objectifs, de cibles et d'indicateurs.

Pour ce faire, la Table de concertation travaille sur la base des six critères d'aménagement forestier durable, définis par le Conseil Canadien des Ministres de la Forêt (CCMF). Le sixième de ces critères, nommé « L'acceptation de la responsabilité sociale à l'égard du développement durable » mentionne notamment que la Table de concertation doit se définir un processus de diffusion publique de l'information. Actuellement, la Table a élaboré à son tout début, un mode de fonctionnement pour la prise de décisions au sein du groupe, mais la stratégie de diffusion publique de l'information n'est pas encore élaborée. C'est donc par le biais de ce processus de certification que les membres de la Table de concertation décideront de la façon de rendre public l'ensemble de l'information discutée lors des rencontres. Ainsi, il a été accepté à l'unanimité que la Table préférerait attendre d'avoir défini la façon dont elle diffuserait l'information avant de rendre public ses comptes-rendus. Cette décision a été prise notamment dans un souci de maintenir la relation de confiance entre les membres.

Proposée par Marc St-Onge (Conseil de gestion de la réserve écologique Louis-Babel)
Appuyée par Jacques Ferland (Association des prospecteurs de la Côte-Nord)

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie Althot, pour Julie Bouliane

Julie Bouliane, ing.f, M.Sc.
pour la Table de concertation de l'aire commune 093-20